

BEA - TT
Monsieur Jean-Gérard KOENIG
Directeur
Tour Voltaire
92055 LA DEFENSE cedex

Paris, le 8 avril 2011

Dossier suivi par Jean-François Goupillon
01 42 12 85 93
jf.goupillon@axema.fr

N/Réf. : AX 11-04-021

Objet : Rapport d'enquête technique, votre courrier du 31 janvier 2011

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre courrier en objet, nous vous informons par la présente des suites données par notre organisation à la recommandation R1 contenue dans le rapport.

1°) AXEMA adresse à toutes les entreprises adhérentes fabricants de véhicules agricoles remorqués un message qui décrit brièvement les circonstances de l'accident, le facteur générateur identifié par le BEA-TT (inefficacité du frein de parc) et recommande de bien expliciter dans les notices d'instructions des véhicules les opérations d'entretien et de vérification périodique du système de frein de parc, ainsi que d'attirer l'attention du lecteur sur l'importance de mener à bien ces opérations.

2°) AXEMA met à jour le document « Guide de rédaction des notices d'instruction » destiné à ses adhérents selon la recommandation R1.

Ces dispositions seront effectives au 1^{er} mai 2011.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en nos sentiments les meilleurs.



Jean-François GOUPILLON
Responsable du Pôle Technique



Alain SAVARY
Délégué Général